

pagnie de deux membres de la Chambre des communes, le plaisir de nous rendre, en qualité de délégués du Canada, à la conférence parlementaire qui a eu lieu aux Bermudes. J'y reviendrai plus tard. Nous y avons traité de la défense, des questions économiques, de l'avenir du gouvernement parlementaire et le reste; mais nous sommes toujours revenus sur la nécessité d'un fondement aux échanges commerciaux entre les pays, sans cependant nous entendre jamais sur la nature d'un tel fondement. Je le répète, je ne crois pas qu'aucun pays au monde ait autant que le Canada besoin du commerce mondial. Ce commerce est l'âme même de cette région du Canada que je connais le mieux,—le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta,—et j'oserais dire que les neuf dixièmes du revenu de ces provinces proviennent des expéditions à l'étranger du blé, du bétail et des autres produits de la ferme, du poisson et du bois d'œuvre. Nos expéditions de sciages ne sont certes pas aussi importantes que celles de la Colombie-Britannique et des provinces Maritimes; mais elles sont considérables. Le sort de nos exportations dépend de ce qu'en retour nous recevons quelque chose qui nous permette d'acheter d'autres denrées. Le Gouvernement s'est félicité de ce qu'en septembre dernier il avait vendu aux États-Unis pour plusieurs millions de dollars de denrées de plus qu'au cours du mois correspondant l'année précédente. On attribue cette augmentation à la suppression de l'interdiction de sortie qui frappait le bétail. Il n'y a pas de doute que dès la levée de cette interdiction nos recettes en devises américaines ont considérablement augmenté.

Le gouvernement a garanti aux producteurs de lin \$4 le boisseau et l'Ouest canadien en possède en ce moment une réserve considérable, 12 millions de boisseaux, je crois, qui ne trouve pas acquéreur. On ne peut le vendre en Europe, par exemple, car aux termes des règlements des États-Unis le lin est considéré comme produit excédentaire en Europe. Au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard, le gouvernement garantit le prix des pommes de terres et des pommes, mais il serait peut-être préférable de n'en rien dire.

**L'honorable M. Howden:** N'a-t-on pas toujours besoin de lin pour la fabrication de l'huile bouillie?

**L'honorable M. Haig:** Oui, mais le lin déjà entreposé répond à la demande. On finira par écouler ce lin, peut-être dans plusieurs années. En attendant, nos habitants ne cultiveront pas le lin, à moins que le gouvernement ne leur offre une autre garantie, mais je ne crois pas qu'il fasse une telle sottise.

Nous réussirions à résoudre ces problèmes ainsi que bien d'autres auxquels il nous faut faire face actuellement, eussions-nous un meilleur régime monétaire. Plus tôt la liberté de change sera rétablie, plus le Canada en bénéficiera. Ce qui m'étonne c'est qu'un gouvernement libéral soit prêt à défendre une réglementation comme la nôtre. Lorsqu'on nous a d'abord saisis du projet de loi tendant à la régie des changes, j'ai demandé qu'on en limite l'application à quelques années. On nous présentera un nouveau bill à ce sujet cette année. Si j'étais membre de la C.C.F., je ne demanderais rien de mieux que de voir se perpétuer la loi relative à la régie des changes parce qu'advenant l'arrivée au pouvoir de ce parti il ne lui faudrait que cette mesure pour lui permettre de se maintenir au pouvoir et de diriger le pays. Voilà un triste état de choses. Je déplore cette régie et j'ai l'intention de m'opposer à ce bill de mon mieux lorsque nous en serons saisis cette année.

J'allais parler de l'impôt sur le revenu, mais, chose étrange, il semble que les libéraux des Communes soient en train de discuter la question. J'espérais, l'année dernière, que le ministre des Finances apporterait une importante modification à la loi de l'impôt sur le revenu. De son propre aveu, le Gouvernement a recueilli cette année au moins 600 millions de dollars de plus que l'administration des affaires du pays ne l'exigeait. Voilà un impôt direct qui grève la population et qui a contribué à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie. En fin de compte, les salariés s'intéressent beaucoup moins au chiffre de leur revenu inscrit aux registres de leurs patrons qu'à la somme qu'ils touchent une fois l'impôt perçu. Ce n'est pas ce qu'ils gagnent qui leur importe, mais ce qu'ils ont dans leur gousset. Par exemple, le comptable qui prépare les chèques de paye dans mon bureau doit d'abord en déduire l'impôt sur le revenu.

**L'honorable M. Kinley:** Comme l'employé ne peut le dépenser, ce montant n'accroît pas l'inflation.

**L'honorable M. Haig:** Non, et c'est là la difficulté. "Monsieur Haig, me dit-on, vous me donniez autrefois \$80 par mois. Depuis, vous avez augmenté mon salaire à \$100 par mois, mais je ne reçois toujours que \$80. Il me faut \$125 par mois afin de retirer un salaire de \$100 net". Ce problème se pose dans toutes les entreprises. Mon bureau défend les intérêts de certains syndicats ouvriers et ces gens ne cachent pas les raisons qui animent leurs exigences. En 1938, disaient-ils, ils touchaient \$100 nets par mois et maintenant, indépendamment de l'impôt, de l'assurance-chômage ou des autres déductions, il